

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

5 août 2008

SOMMAIRE

Acmar Financial Luxembourg S.A.	92173	Le Manoir Anglais S.à r.l.	92168
Acmar Systems S.A.	92172	Lignum International	92163
Alcantara Engineering S.A.	92206	LuxCo 66 S.à r.l.	92162
Ambrona S.A.	92174	Management Co-operative Company S.à	
Ashton Arcades S.A.	92208	r.l.	92164
Asia Real Estate Prime Development Fund		Natixis Environnement & Infrastructures	
.....	92194	Luxembourg S.A.	92171
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.	92185	Nemus International	92166
Beluga Luxembourg	92169	Newsha S.A.-SPF	92208
Cadent Energy Partners S.à r.l.	92191	OOCL (Luxembourg) S.A.	92168
ED S.A.	92162	Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l.	
Euromobiliare International Fund	92167	92162
Everest Industrie S.A.	92207	Piccadilly Minor Capital S.à.r.l.	92169
E-Xcell Communications Sàrl	92185	PQ Luxco Investors S.à r.l.	92175
Fairacre Plus 3 (Lux) S.à.r.l.	92166	Prebli Finance Corporation	92168
Fairacre Plus 4 (Lux) S.à.r.l.	92167	SL Munster Capital S.à r.l.	92171
Fairacre Properties (Lux) 6 S.à r.l.	92167	Sud Immo Invest S.A.	92165
Fundamental European Value S.A.	92206	Süd-Ost Finanz S.A.	92162
ICG Minority Partners 2008 No.2 S.A. ...	92194	SwedeAgri Reinsurance S.A.	92173
Immo-Agence Florida S.à r.l.	92172	Taxand	92174
Immobilière Goy S.à r.l.	92206	TMF Management Luxembourg S.A.	92170
IMMOCHAN Luxembourg S.A.	92182	Trilogie S.A. Holding	92182
Immorod S.à r.l.	92183	UBS (Luxembourg) S.A.	92164
Kobelco Luxembourg S.A.	92165	Uniker Investments Holding S.A.	92170
Landewyck Group Sàrl	92207	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	92175
Landewyck Group Sàrl	92208	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.	
Landewyck Group Sàrl	92207	92165
Le Grotte Sàrl	92163		

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.984.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008092785/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08385. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

LuxCo 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 133.213.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2008.
TMF Corporate Services S.A.
Manager
Signatures

Référence de publication: 2008092787/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08182. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.987.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2008.
TMF Corporate Services S.A.
Manager
Signatures

Référence de publication: 2008092788/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

ED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 48.716.

Extrait des décisions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 juin 2008

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire prévue en 2009:

- Hans Mulder, résident à Burgemeester Haspelslaan, 131,1191 NC Amsterlveen, Pays-Bas
- Jean Patry, résident à Chemin Jules-Edouard Gottret, 19, CH-1255 Geneva, Suisse
- Serge de Pahlen, résident à Chemin de la Pêcherie, CH-1165 Allaman, Suisse

Dirk Oppelaar, 12, rue de l'Arquebuse; CH-1211; Genève 11; Suisse, est nommé à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'à assemblée générale statutaire prévue en 2009:

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093095/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Lignum International, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 88.966.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 26 juin 2008

les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009, à savoir:

Administrateurs:

M. John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

Solon (Management) Limited, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, B.V.I.

Solon Director Limited, TK House, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas

Commissaire aux comptes:

Temple Audit S.C., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093093/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Le Grotte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 116.574.

Assemblée générale extraordinaire tenue à Hostert le 16 juin à 10.00 heures

L'assemblée se compose de:

Monsieur CHAVES ROSARIO Antonio, associé/gérant administratif et gérant technique, demeurant à 1, Beetebuergerstrooss, 5750 FRISANGE, no matricule 1971 0415 377.

Lequel associé, a pris, sur ordre du jour, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur DAS NEVES RASCAO Luis Augusto, gérant administratif, demeurant à 13, rue de Cessange, 1320 LUXEMBOURG, no matricule 1963 0327 078, de sa fonction de gérant administratif.

2. La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants que jusqu'à hauteur d'un montant à déterminer par assemblée générale des associés. Au-delà du montant fixé par l'assemblée, la signature conjointe de deux gérants sera requise.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 10.30 heures.

CHAVES ROSARIO Antonio.

Référence de publication: 2008093088/1135/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Management Co-operative Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.689.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2008

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes;
de ses fonctions de gérant

- L'associé unique nomme pour une durée indéterminée:

* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes

en qualité de gérant avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Management Co-operative Company S.à r.l

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008093089/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2008

Sur proposition du Conseil d'Administration au cours de sa dernière réunion en date du 8 avril 2008, les actionnaires de UBS (Luxembourg) S.A. nomment dès à présent Monsieur José François Sierdo, directeur général et administrateur de UBS (Luxembourg) S.A., au poste de délégué à la gestion journalière de UBS (Luxembourg) S.A. Il pourra en cette qualité engager la Banque conjointement avec tout autre membre du Management Committee de UBS (Luxembourg) S.A.

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Roger H. Hartmann en qualité de membre du Conseil d'Administration de la société lors du Conseil d'Administration en date du 21 novembre 2007 et ratifie la nomination de Monsieur José-François Sierdo (domicilié professionnellement au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration de la société lors du Conseil d'Administration du 21.11.2007. Les mandats des autres administrateurs sont renouvelés pour une période s'achevant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2008.

Le Conseil d'Administration est dès lors composé comme suit:

- Arthur Decurtins, Président

- José François Sierdo, Membre

- Peter Faes, Membre

- Andreas Przewloka, Membre

Andreas PRZEWLOKA: nouvelle adresse: 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG.

- Hans Karl Held, Membre

- Gerhard Fusenig, Membre.

Pour extrait et traduction conforme

Signatures

Référence de publication: 2008093083/1561/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Sud Immo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.455.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 juin 2008, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Ahmed Mechacht de son mandat de Commissaire. Elle a décidé de nommer le Dr Peter Hamacher, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

SUD IMMO INVEST S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008093091/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Kobelco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.528.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire en date du 14 avril 2008 au siège social de la Société*

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, de manière extraordinaire, en date du 14 avril 2008, que l'Assemblée entérine:

- La démission de Monsieur Vincent Demeuse, en tant qu'Administrateur.
- La nomination de Monsieur Vincent Demeuse, en tant que Directeur chargé de la gestion journalière jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013, avec adresse au bd. Pierre Dupong, 1A, L-1430 Luxembourg.
- La nomination de Kobelco Holding NV (représentée par M. Nils Kok), en remplacement de Monsieur Vincent Demeuse, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013, avec adresse au 6-8, St., B-2000 Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour la Société

Alter Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093082/7824/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

En date du 19 mai 2008, la société Glencove Corporation XXVII Consultadoria e Servicas Lda., a cédé les 33.708 parts sociales de la société à responsabilité limitée Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l. à la société à responsabilité limitée, Zimmer Luxembourg II S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 101.255, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour *Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008093086/7607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09251. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Nemus International, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 88.969.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 juin 2008

les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009, à savoir:

Administrateurs:

M. John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
Solon (Management) Limited, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, B.V.I.
Solon Director Limited, TK House, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas

Commissaire aux comptes:

Temple Audit S.C, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093092/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Fairacre Plus 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.739.

Il résulte d'une cession avec effet au 30 juin 2008 que la société FAIRACRE PLUS (LUX) S.à r.l., avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée FAIRACRE PLUS 3 (LUX) S.à r.l. à la société FIDEOS, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme
Pour *FAIRACRE PLUS 3 (LUX) S.à r.l.*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093096/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Fairacre Plus 4 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.738.

Il résulte d'une cession avec effet au 30 juin 2008 que la société FAIRACRE PLUS (LUX) S.à r.l., avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée FAIRACRE PLUS 4 (LUX) S.à r.l. à la société FIDEOS, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme
Pour FAIRACRE PLUS 4 (LUX) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093097/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Fairacre Properties (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.152.

Il résulte d'une cession avec effet au 30 juin 2008 que la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) S.à r.l., avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 6 S.à r.l. à la société FIDEOS, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme
Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 6 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093099/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 28 avril 2008

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an, pour l'exercice 2008.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND
Signature

Référence de publication: 2008093103/1913/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

OOCL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 123.690.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 juin 2008

1. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été révoquée en tant que commissaire aux comptes avec effet au 16 juin 2008.

2. Mme Maggy CHAN MEI KUEN, administrateur de sociétés, née le 30 janvier 1965 à Hong Kong, domiciliée professionnellement à 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet au 16 juin 2008. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OOCL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093101/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Prebli Finance Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.131.

L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le siège social de Luxembourg Finance House S.A. est au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093104/4175/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Le Manoir Anglais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.393.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 juin 2008 que les gérants suivants ont démissionné avec effet au 4 juin 2008:

- Madame Candace Valiunas;
- Monsieur Geoffrey Henry,

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que le gérant suivant a été nommé en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 17 juin 2008:

- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement aux 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant, en remplacement de Madame Candace Valiunas et de Monsieur Geoffrey Henry.

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- Mr Robert Whitton;
- Mr François Pfister;
- Mr Stef Oostvogels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093194/1035/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Piccadilly Minor Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.341.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2008 que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur Robert Whitton gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2008;
- Monsieur Geoffrey Henry gérant de catégorie B avec effet au 4 juin 2008.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 17 juin 2008:

- Monsieur James Helton, né le 26 février 1967 à Welwyn Garden City (Grande Bretagne), demeurant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH (Grande-Bretagne), en tant que gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Robert Whitton;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Lefkosia Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry;

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry.

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- Mr. James Elton, gérant de catégorie A;
- Mrs. Candace Valiunas, gérant de catégorie A;
- Mr. François Pfister, gérant de catégorie B;
- Mr. Stef Oostvogels, gérant de catégorie B;
- Mr. Russell Perchard, gérant de catégorie B;
- Mr. Costas Constantinides, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093187/1035/38.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07909. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Beluga Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.504.

—
L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1563 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093127/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

TMF Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.946.

- Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 30 juin 2008 que:

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer pour le terme d'un an:

- * Monsieur Paul van Baarle;
- * Monsieur Robert Jan Schol;
- * Mademoiselle Polyxeni Kotoula; et
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 juin 2008 que:

* Les administrateurs ont décidé de réélire en tant que Réviseur d'entreprise pour le terme d'un an PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du Réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

* Les mandats des administrateurs-délégués étant venus à échéance, les administrateurs ont décidé de nommer pour le terme d'un an:

Monsieur Robert Jan Schol; et
Mademoiselle Polyxeni Kotoula.

Les mandats des administrateurs-délégués prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour la société
Robert Jan Schol
Un administrateur

Référence de publication: 2008093179/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Uniker Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 15 février 2008

La révocation de Monsieur Pierre GOFFINET demeurant à 8, rue Haute, L-4963 Clemency, avec effet au 20 mai 2003, au poste d'administrateur, est acceptée.

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Monsieur Filippo MANZONI demeurant au 79 Marsham Street, SW1P 4SB Londres, Angleterre, Monsieur Christophe MOUTON demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Manuel Bordignon demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093158/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

NEIL, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.233.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008

En date du 25 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 novembre 2007, de Monsieur Alexandre Dupré, en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 30 novembre 2007, de Monsieur Alain Devresse en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Alexandre Dupré, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Philippe Germa, de Monsieur Alain Devresse, de Monsieur Sébastien Clerc et de Monsieur Renaud de Matharel en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Sébastien Clerc en qualité de Président pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008093215/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

SL Munster Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.640.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2008 que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur Robert Whitton gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2008;
- Monsieur Geoffrey Henry gérant de catégorie B avec effet au 4 juin 2008.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 17 juin 2008:

- Monsieur James Helton, né le 26 février 1967 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH (Grande-Bretagne), en tant que gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Robert Whitton;
- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Lefkosia Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry;
- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry.

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- Mr. James Elton, gérant de catégorie A;
- Mrs. Candace Valiunas, gérant de catégorie A;

- Mr. François Pfister, gérant de catégorie B;
- Mr. Stef Oostvogels, gérant de catégorie B;
- Mr. Russell Perchard, gérant de catégorie B;
- Mr. Costas Constantinides, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093200/1035/38.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07938. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Acmar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.854.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 18 juin 2008 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé d'élire:

* Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

* Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

* Monsieur Claude Robert, né le 8 décembre 1944 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 240, ave. Churchill, B-1180 Bruxelles (Belgique).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 29.501.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- L'assemblée décide également de ne plus réélire Monsieur Stéphane Robert, TMF Administrative Services S.A. et TMF Corporate Services S.A., en tant qu'administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008093178/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07435. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Immo-Agence Florida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3419 Dudelange, 26, rue Alphonse Benoit.

R.C.S. Luxembourg B 41.939.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.
Fiduciaire Giloanne S.A.
18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange
Signature

Référence de publication: 2008093219/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05653. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

SwedeAgri Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 11 juin 2008*

L'Assemblée Générale du 11 juin 2008 nomme les Administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Larsake ADEBRING
- Monsieur Göran ALMBERG,
- Monsieur Lars HOLMGREN.

L'Assemblée Générale annuelle du 11 juin 2008 nomme également KPMG Audit Luxembourg, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

SwedeAgri Reinsurance S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008093220/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Acmar Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.204.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 18 juin 2008 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé d'élire:

* Monsieur Claude Robert, né le 8 décembre 1944 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 240, ave. Churchill, B-1180 Bruxelles (Belgique);

* Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:

* Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 29.501.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- L'assemblée décide également de ne plus réélire TMF Administrative Services S.A. en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008093176/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Ambrona S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.497.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Sam RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Luc RODESCH, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Robert RECKINGER, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008093224/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Taxand, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg C 68.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2008:

Les mandats des personnes suivantes qui sont autorisées à gérer, administrer et gérer sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Frédéric Donnedieu de Vabres
- Monsieur Alex Sulkowski
- Monsieur Dennis Xu Zhonghua

A partir du 8 juin 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Mukesh Butani (AGM 2009)
- Frédéric Donnedieu de Vabres (AGM 2010)
- Ricardo Gomez (AGM 2009)
- Bob Lowe (AGM 2009)
- Alex Sulkowski (AGM 2010)
- Dennis Xu Zhonghua (AGM 2010)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736, Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008093243/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 4 juin 2008 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leur fonction d'Administrateur:

- Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors (France), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg

- Monsieur Bruno Perol, né le 13 mars 1971 à Djerzinsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est composé comme suit depuis le 4 juin 2006:

- Monsieur Alan Dundon;

- Monsieur Robert Faber;

- Monsieur Alain Heinz;

- Monsieur Charles Meyer;

- Mme Géraldine Schmit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736, Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008093247/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

PQ Luxco Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.212.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of July.

Before the undersigned Maître Karine REUTER, notary residing in Rédange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

PQ Cayman Limited, an exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4th July 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows;

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "PQ Luxco Investors S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million five hundred sixty-nine thousand six hundred US dollar (USD 1,569,600.-) represented by one million five hundred sixty-nine thousand six hundred (1,569,600) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The one million five hundred sixty-nine thousand six hundred (1,569,600) shares have been subscribed by PQ Cayman Limited, aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million five hundred sixty-nine thousand six hundred US dollars (USD 1,569,600.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

For the purpose the registration authorities the amount of USD 1,569,600.- is valued at EUR 1,004,543.98.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 8,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:
 - Ms Marlene Metgé, corporate secretary, born on 16 November 1974 in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Mr David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America;
 - Mr Christopher Finn, Managing Director, born on 6 July 1957 in New York, U.S.A., with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Mr Sam Block III, Vice President, born on 28 December 1972 in Tennessee, U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PQ Cayman Limited, une exempted company constituée et existant selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social au locaux de Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

ici représentée par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "PQ Luxco Investors S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent soixante-neuf mille six cents dollars US (USD 1.569.600,00) représenté par un million cinq cent soixante-neuf mille six cents (1.569.600) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuées mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

PQ Cayman Limited, susvisée, a souscrit les un million cinq cent soixante-neuf mille six cents (1.569.600) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million cinq cent soixante-neuf mille six cents dollars US (USD 1.569.600,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 1.569.600,- est évalué à EUR 1.004.543,98.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 8.600,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Marlène Metgé, corporate secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - M. David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.;
 - M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - M. Sam Block III, Vice President, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29003. - Reçu cinq mille quatorze euros trente-huit cents euros (5.014,38 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008093397/242/349.

(080107355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.824.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange le lundi 16 juin 2008 à 11 heures

Résolution 5

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Eric Deleplanque, Michel Mulliez, Vianney Dumas, Benoît Lheureux, Georg Lasch et Geoffroy Bazin pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.»

Résolution 6

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG Audit, Luxembourg, pour la révision des comptes de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008093234/1176/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Trilogie S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.382.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Ghislain BRABANT, expert comptable, demeurant à 12, avenue Désiré Yernaux, B-1300 WAVRE, aux fonctions d'administrateur-délégué, et aux fonctions d'administrateur

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008093230/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Immorod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 140.244.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "MATSUCOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 117, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19.249,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "IMMOROD S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la gestion, l'administration de propriétés immobilières qu'elle peut mettre en valeur par la vente, la location, l'échange, la construction ou toute autre manière et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme "MATSUCOM S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

2.- La société anonyme "MATSUCOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 117, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19.249, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2008. Relation GRE/2008/2806. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (0,5%: 62,50 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008093412/231/116.

(080107872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

E-Xcell Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.355.

EXTRAIT

A l'occasion de la constitution de la société AMO Germany Holding S.A. en date du 19 décembre, 2007, la société ArcelorMittal Belgium Holding S.A. a transféré 16.354.978 parts sociales de la Société à AMO Germany Holding S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008093241/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., a company governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 16897,

here represented by Ms. Elsa Mechulan, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on July 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than forty (40) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendacht, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., eine Gesellschaft, die nach dem Recht der Cayman Islands gegründet wurde und ihren Sitz bei Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands hat, eingetragen beim Registrar of Companies der Cayman Islands unter Nummer 16897,

hier vertreten durch Frau Elsa Mechulan, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am Juli 2008.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen

des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile wurden von Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2008.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.900,- geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. John Sutherland, geboren am 2. Dezember 1964 in Lower Hutt, Neuseeland wohnhaft in 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxemburg wird auf unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. MECHULAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28996. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62.50€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. Juli 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008093395/242/322.

(080107402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.015.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of July.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The board of managers of the Company, here represented by Marie-Claude FRANK, attorney-at-law having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2008, copy of which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the undersigned notary to record that:

I) The Company "Cadent Energy Partners S.à r.l.", having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, has been incorporated by a deed of the undersigned notary dated June 25, 2008, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

II) According to article 6 of the articles of association, the issued capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25,-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Furthermore, according to article 6 of the articles of association of the Company, the Company has an authorized capital of one million Canadian Dollars (CAD 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring five (5) years after the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided on July 3, 2008:

- to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-five thousand Canadian Dollars (CAD 175,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) to two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) by the issue of seven thousand (7,000) new shares having each a nominal value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) and carrying an aggregate share premium of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-);

- to approve the subscription by the existing sole shareholder of the Company, Cadent Energy Partners II L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4445566, of all seven thousand (7,000) new shares, and the full payment thereof by means of a contribution in cash for an aggregate value of one hundred and ninety-five thousand Canadian Dollars (CAD 195,000.-), out of which amount one hundred and seventy-five thousand Canadian Dollars (CAD 175,000.-) represent the par value of the seven thousand (7,000) new shares of the Company and the remaining twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) represent the total share premium paid upon the seven thousand (7,000) new shares (before allocation of the legal reserve); so that such amount is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by a bank certificate; and

- to allocate, out of the share premium amount, twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) to the legal reserve.

IV) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company will now read as follows:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The Company's issued corporate share capital is fixed at two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) represented by eight thousand (8,000) shares having a nominal value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, all entirely subscribed and paid up."

Expenses

For the purpose of registration, the amount of CAD 195,000 is valued at € 122,500.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately € 2,150.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Le conseil de gérance de la Société, ici représenté par M^e Marie-Claude FRANK, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 3 juillet 2008, copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La Société "Cadent Energy Partners S.à r.l.", avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est imminente, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 2008, non encore publié au Mémorial C (la "Société").

II) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

De plus, selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société a un capital autorisé d'un million de Dollars Canadiens (CAD 1.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts.

III) En exécution des pouvoirs qui lui sont conférés par les stipulations susmentionnées, le conseil de gérance a décidé le 3 juillet 2008:

- de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cent soixante-quinze mille Dollars Canadiens (CAD 175.000,-) pour le porter son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-) à deux cent mille Dollars Canadiens (CAD 200.000,-) par l'émission de sept mille (7.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune et ayant une prime d'émission totale de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-);

- d'approuver la souscription par l'associé unique actuel de la Société, Cadent Energy Partners II L.P., un limited partnership constitué et organisé selon le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4445566, toutes les sept mille (7.000) parts sociales nouvelles, et la libération intégrale de celles-ci par un apport en espèces pour un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille Dollars Canadiens (CAD 195.000,-), dont cent soixante-quinze mille Dollars Canadiens (CAD 175.000,-) représentent la valeur nominale des sept mille (7.000) parts sociales nouvelles et les vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) restants représentent la prime d'émission totale payée sur les sept mille (7.000) parts sociales nouvelles (avant affectation à la réserve légale); de manière à ce que ce montant est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire; et

- d'allouer, de la prime d'émission, le montant de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) à la réserve légale.

IV) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille Dollars Canadiens (CAD 200.000,-) représenté par huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de CAD 195.000,- est évalué à € 122.500,-.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ € 2.150,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-Cl. Frank, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28471. — Reçu à 0,50%: six cent douze euros cinq cents (€ 612,05).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008093384/212/139.

(080107165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2008, les actionnaires de la société 'ASIA REAL ESTATE PRIME DEVELOPMENT FUND' ont pris la résolution suivante:

- Les actionnaires ont reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008093238/801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

ICG Minority Partners 2008 No.2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 140.219.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, a limited partnership with registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, St Helier, Jersey, registered in England under limited partnership number LP12911, represented by M^e Jean-Michel SCHMIT, attorney-at-law, professionally residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on July 10th, 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of " ICG Minority Partners 2008 No.2 S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. This includes (a) to invest in, and to acquire, dispose of, grant or retain, loans,

bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, notes, debentures, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person (b) to engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the foregoing, and (c) to grant pledges, guarantees and contracts of indemnity, of any kind, to Luxembourg or foreign entities in respect of its own or any other person's obligations and debts.

The Company may also provide financial assistance through the granting of loans or other forms of financing of any kind (including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities of any kind) directly or indirectly to any company belonging to the "ICG GROUP COMPANIES" (the "Connected Companies").

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector or as another licensed activity. In addition, the Company may render on an occasional basis assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security) to third parties other than Connected Companies, subject to the condition that such assistance would not trigger any license requirements.

The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and in general effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, either directly or indirectly, which have similar objects or whose objects are closely related to its own.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) registered shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"). Holders of shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares which certificate shall be signed by the Director or, as the case maybe, two directors.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders, such inscription shall be signed by the Director or, as the case may be, two members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The shares are freely transferable. Nonetheless, each transfer of shares is subject to authorization by the members of the Board of Directors. Such authorization shall not be unreasonably withheld. If, within three months to count from such request being made the Board of Directors has not given its approval and/or if it did not present another transferee, the shares are deemed to be transferred.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine subject to the Companies Act. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The authorised and subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, voting

with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint only one Director (the "Director"); however, a single shareholder may also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses (the "Directors" comprising all the Directors including the Director, unless expressly provided otherwise). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The Director(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of equality of votes, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors or by the Director, as the case may be.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a Director, and delegate to one or more directors, managers of the company or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly, and appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may appoint one or more advisory committees. It will determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. In case only one Director has been appointed, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of that Director or by any person(s) to whom such authority has been delegated by that Director.

In case the Company is managed by a Board of Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by any person(s) to whom such authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. However, when the Company is composed of a single Director, minutes mentioning transactions in which the Director(s) has/have a personal interest shall be recorded.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more statutory auditor(s) who need not be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be, the shareholders' meeting, which will determine the number of such statutory auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as statutory auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of the month of June of each year, at 3.00 p.m.

If the date of the general meeting is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the 10% (ten per cent.) threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director, or in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March the following year. The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	number of shares	subscribed amount capital paid-in (EUR)
ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, prenamed	31,000	31,000.- 7,750.-
Total:	31,000	31,000.- 7,750.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the Companies Act have been observed.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, whether similar to any of those or not, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 March 2009. The first annual general meeting will thus be held in the year 2009.

Extraordinary General Meeting

ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, prenamed, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, prenamed, has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 4 (four) the number of Director(s) and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

Directors:

- Luca Gallinelli, Senior Manager, born in Firenze/Italy on 6 May 1964, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Abdelhakim Chagaar, Deputy Head of Business Unit, born in Mont-Saint-Martin/ France on 3rd March 1979, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Valérie Degrez, Accountant, born in Dinant/Belgium on 9th April 1976, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg; and

- Véronique de Känel, Senior Accountant, born in Mont-Saint-Martin/France, on 19th August 1971, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

2. Resolved to set at 1 (one) the number of statutory auditor and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

- Deloitte S.A., Société Anonyme, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered under the number B 67.895 at the Luxembourg Trade and Companies Register.

3. The registered office shall be set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le onzième jour du mois de Juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, un limited partnership ayant son siège social à Kleinwort Benson House, Wests Centre, St Helier, Jersey, immatriculé en Angleterre sous le numéro de limited partnership LP12911, représenté par M^e Jean-Michel SCHMIT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2008.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants constitutifs d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare former comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé par les présentes entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "ICG Minority Partners 2008 No.2 S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. Ceci inclut 1° objet (a) d'investir, d'acquérir, disposer, accorder ou détenir des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts dans des limited partnerships, des intérêts dans des sociétés dont les associés ont une responsabilité limitée, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques) dans toute société, entité ou autre personne morale, (b) d'engager la société dans toutes autres activités nécessaires, utiles, appropriées, accessoires de ce qui précède, et non incompatibles avec ce qui précède, et (c) et de fournir des gages, des garanties et des contrats d'indemnité, de toutes sortes, à des entités luxembourgeoises ou étrangères en garantie de ses propres obligations ou de celles de toutes autres personnes.

La Société peut également fournir toute assistance financière à travers l'octroi de prêts ou toute autre forme de financement (incluant les produits de tout emprunt et/ou d'émissions de titres) directement ou indirectement à toute entité qui fait partie du "GROUPE ICG" (les "Sociétés Apparentées").

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou comme une activité soumise à autorisation préalable.

La Société peut aussi de manière occasionnelle accorder des garanties (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou l'octroi de garanties) à des tiers parties autres que ses Sociétés Apparentées, sous condition que ces garanties ne donneront lieu à aucune obligation de licence.

En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci. La Société peut participer, par voie directe ou indirecte, à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise ayant un objet identique ou connexe au sien.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre II. Capital social, aActions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune,).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions seront être émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). Les détenteurs d'actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs détentions respectives d'actions nominatives, lesquels certificats seront signés par l'administrateur ou, le cas échéant, deux administrateurs.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

La détention d'actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Le transfert d'actions nominatives sera réalisé par déclaration écrite de transfert à porter au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les détenteurs de procuration leur permettant d'agir en tant que tel. Tout transfert d'action nominative sera enregistré dans le registre des actionnaires; cette inscription sera signée par l'administrateur, ou le cas échéant par deux membres du Conseil d'Administration ou responsables de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par le Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront nommer un mandataire unique afin de représenter cette action vis-à-vis de la Société. La Société sera habilitée à suspendre l'exercice de l'ensemble des droits qui sont liés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société.

Les actions sont librement cessibles. Néanmoins, chaque transfert d'actions doit être autorisé par le Conseil d'Administration. Cette autorisation ne doit être indûment refusée. Si, dans un délai de trois mois à compter d'une telle requête, le Conseil d'Administration n'a pas donné son approbation et / ou s'il ne propose pas à un autre cessionnaire, les actions sont présumées être transférées.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration, déterminera dans ces cas, sous réserve de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois par l'assemblée générale des actionnaires ou par une décision de l'actionnaire unique le cas échéant, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions souscrites par un apport en espèces seront offertes de préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que chacun de ces actionnaires détient à ce moment. Le Conseil d'Administration déterminera la période pendant laquelle le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Cette période ne devra pas être inférieure à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Chapitre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"), toutefois, un actionnaire unique peut également nommer un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), composé de trois membres au moins (les "Administrateurs", sauf mention expresse désigne les Administrateurs y compris l'Administrateur unique pouvant être nommé par l'actionnaire unique). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et pour agir au nom de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires, mais en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner tout Administrateur et l'assemblée générale des actionnaires peut nommer toute autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut déterminer, le cas échéant.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, fax ou télégramme, un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des Administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage le président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

Une décision écrite, signées par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou par l'Administrateur, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'actionnaire unique, ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires par la loi sont de la compétence de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, déléguer à un ou plusieurs directeurs, gérants de la Société ou autres agents qui peuvent mais ne sont pas obligés d'être actionnaires, agissant seul ou conjointement, ainsi que nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la Société comporte un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration impose l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire les salaires, rétributions et autres avantages octroyés au délégué.

L'administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs comités consultatifs. Il déterminera leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. Au cas où un seul Administrateur est nommé, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de cet Administrateur ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir a été délégué par cet Administrateur.

Au cas où un la Société est géré par un Conseil d'Administration, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, autre qu'une opération conclue dans des conditions normales et tombant dans le domaine de la gestion journalière de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus en rapport avec toute action en justice, procès ou poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leur fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société ou, à la demande de la Société, de tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils n'ont pas droit à une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de négligence ou faute grave; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique de ce que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un Administrateur unique, les transactions dans lesquelles un/plusieurs Administrateur(s) a/ont un intérêt personnel devront être enregistrées.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblées Générales des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier toute action se rapportant à la Société. Si la Société est composé d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les résolutions de l'actionnaire unique seront inscrites au procès-verbal.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année, à 15.00 heures.

Si le jour de l'assemblée générale est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit avec l'indication de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si l'assemblée générale n'est pas tenue endéans le mois de la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le magistrat président le Tribunal d'Arrondissement compétent pour les affaires commerciales et statuant en cas d'urgence, sur requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le seuil de dix pourcent (10 %).

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant par, le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration ou du (des) auditeur(s), conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation adressée aux actionnaires, conformément à la loi, contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social de la Société peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer valablement sur des propositions de modification des Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si les résolutions qui s'y rapportent sont adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés, exclusif de l'abstention, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ainsi que les blancs.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément. Une telle participation sera réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur, ou au cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Exercice, Répartition des bénéfices

Art. 21. Exercice. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Conformément aux conditions fixées par la loi, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut verser un acompte sur dividendes. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine le montant et la date du versement de tout acompte sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant l'assemblée générale des actionnaires votant d'après les mêmes règles de quorum et de majorités que pour les modifications statutaires, sauf dispositions différentes prévue par la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, ceux-ci pouvant être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération, ces nominations seront éventuellement soumises à l'approbation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et Paiement

La parte comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaire	nombre d'actions	capital souscrit	Libération (en EUR)
ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, prémentionnée	31.000	31.000,-	7.750,-
Total:	31.000	31.000,-	7.750,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.300,- EUR.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et finira le 31 mars 2009. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra dans l'année 2009.

Assemblée Générale Extraordinaire

ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, pré-mentionnée, représentant la totalité du capital souscrit, se reconnaît comme dûment convoquée. Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée ICG Minority Partners Fund 2008, L.P., pré-mentionnée, a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, pré-mentionnée décide de fixer à 4 (quatre) le nombre d'Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

- Luca Gallinelli, Senior Manager, né à Firenze/Italie le 6 mai 1964, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Abdelhakim Chagaar, Directeur général des opérations, né à Mont-Saint-Martin/France, le 3 mars 1979 demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Valérie Degrez, Comptable, née à Dinant/Belgique, le 9 avril 1976 demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg; et

- Véronique de Känel, Senior Accountant, née à Mont-Saint-Martin/France, le 19 août 1971, demeurant professionnellement 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

3. L'actionnaire unique décide d'établir à un (1) le nombre de commissaire aux comptes et décide en outre de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période s'achevant à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2011:

- Deloitte S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et étant enregistrée sous le numéro B 67.895 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

4. Le siège social est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous notaire l'acte original.

Signé: J.-M.SCHMIT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29181. - Reçu € 155,- (cent cinquante-cinq euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093426/206/640.

(080107510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Immobilière Goy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3565 Dudelange, 15, rue Fany Schumacher.
R.C.S. Luxembourg B 49.247.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.
18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange
Signature

Référence de publication: 2008093225/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05650. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 83.076.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 11 juillet 2008 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

l'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Madame Catherine Koch, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Madame Ute Braüer, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

et du commissaire aux comptes Audiex S.A. ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2008;

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour ALCANTARA ENGINEERING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093223/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.975.

RECTIFICATIF*Extrait*

- démission de Deloitte SA en qualité de Commissaire aux Comptes
- nomination, avec effet au 15 mai 2006, de Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008093212/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 7.190.

Les comptes consolidés au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDEWYCK Group S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008093203/4554/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06390. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 7.190.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDEWYCK Group S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008093199/4554/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06389. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Everest Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.279.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Roeser le 03 mars 2008*

1) L'assemblée accepte la démission de Mr Bernard Meisse de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué, et ce avec date d'effet au 31 décembre 2007.

2) L'assemblée accepte la démission de Mr Armand Meisse de sa fonction d'administrateur.

3) L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Mr MUTTER Eric, né le 07/07/1954 à Paris XV, demeurant à Arnay sous Vitteaux F-21350 France, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

4) L'assemblée nomme comme nouvel administrateur la société en commandite simple «OLIVERIS COLOURS» avec siège social à 6A, rue du Vieux Tilleul B-4190 FERRIERES, no d'entreprise 896.905.253 (Registre des personnes morales 'RPM Huy'), et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

5) L'assemblée décide de prolonger le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Mr Roland Martin et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

6) L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes GEFCO SA avec siège social à L-5836 Alzingen 6, rue Nicolas Wester et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roeser, le 03 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008093227/725/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 7.190.

Les comptes consolidés au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDEWYCK Group S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008093195/4554/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06387. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Ashton Arcades S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 342.432,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.083.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 8 juin 2008

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mme Gillian O'Dowd, à la fonction d'administrateur à partir du 4 juin 2008.
- De nommer M. Charles Coyle, né le 17 août 1973 à Dublin, Ireland, demeurant au 60 Avenue Offington, Sutton, Dublin 13, à la fonction d'administrateur à partir du 4 juin 2008 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093175/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Newsha S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 63.010.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 juillet 2008 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Madame Michelle DELFOSSÉ à un nouveau mandat d'administrateur de la société et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'Assemblée générale du 2 juillet 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Franck CHAPEAUX, Administrateur, directeur, 3, rue du Docteur Alexis Carrel, F-69110 Ste Foy-les-Lyon, France;

- Madame Nicole SCHLOTTER, Administrateur, avocat, The Nursery-Hall Road, SS4 1PD Roachford-Essex, Royaume Uni;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 2 juillet 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour NEWSHA S.A., SPF, Société anonyme de gestion du patrimoine familial

Signature

Référence de publication: 2008093172/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.